

Service porteur : Pôle Formation et Réussite Etudiante (FRE)
Vice-président : Lydie ANCELOT

DÉLIBÉRATION n° CFVU-19-06-2025-01 De la Commission de Formation et de la Vie Universitaire

Séance du 19 juin 2025

Approbation du compte-rendu de la CFVU du 22 mai 2025

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Visas :

- Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers, notamment leur article 36 ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers, notamment son article 22-5 ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Contexte :

Validation par les élus du compte-rendu de la CFVU du 22 mai 2025.

Nature de la décision :

Pour délibération de la CFVU

Vote :

Soumis à la majorité simple

Après en avoir délibéré,

Avis Favorable

La présente délibération et son annexe sont adoptées, selon le décompte suivant :

34 votants : 34 pour
 0 contre
 0 abstention(s)

Fait à Poitiers, le 19/06/2025
La Présidente de la Commission de la Formation
Et de la Vie Universitaire,

Lydie ANCELOT

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 09/07/2025

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 22/05/2025

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Lydie ANCELOT, Vice-Présidente en charge de la Formation, Présidente de la CFVU.

Présents ou représentés : 34 présents et représentés le quorum est atteint.

Présents ou représentés :

NOM	Prénom	Personnes ayant données procurations	Total
ANCELOT	Lydie	CARDONA Laurent NORMAND Bénédicte	3
BLOCH	Béatrice	-	1
GIL	Sandrine	-	1
SARROUILHE	Denis	PERRAUD Estelle	2
VANDEBROUCK	Clarisse	PIMBERT Agnès	2
ALAYRANGUES	Sylvie	ESPECEL Catherine DESESSARD Laurent	3
BEAUCHET	Romain	-	1
LUCET	Isabelle	-	1
RIDEAU	Frédéric	SCATTOLIN Anne	2
VIGIER	Fabrice	LAMPROU Effrosyni MELLOUKI Zakariae	3
VOLTEAU	Stéphanie	-	1
DELOUVEE	Isabelle	-	1
DUFRONT	Isabelle	-	1
GONZALES	Sébastien	-	1
CHAILLOT	Mathias	-	1
DARIDAN	Jeanne	EDOUARD Lyvia	2
DA SILVA	Lysa	PECYNA Mikael	2
FORTE	Lauriane	-	1
JOUANNEAU	Mathis	-	1
LEGRAND-BARBIOT	Antoine	TRIPONEL Dorian	2
MOGUEN	Jildaz	WOJTAS Lola	2
Total général			34

Total Général : 34 voix délibératives

Ordre du jour :

- 1- **Informations générales** ;
- 2- **Pour délibération de la CFVU** : Approbation du compte rendu de la CFVU du 03 avril 2025 ;
- 3- **Quart d'heure étudiants** ;
- 4- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : Principes généraux d'attribution de la prime de responsabilité pédagogique pour 2024-2025 ;
- 5- **Pour délibération de la CFVU** : Projet formation ENSI Poitiers : lettres d'intention dans le cadre de l'accréditation de ses formations pour 2027
- 6- **Pour délibération de la CFVU** : Intégration du module « Transition Ecologique pour un Développement Sostenable (TEDS) » de l'université de Poitiers dans les diplômes de 1^{er} cycle à partir de 2025-2026.

La séance commence à 14h02

Lydie ANCELOT énumère les 13 procurations reçues. Elle précise qu'avec 34 élus présents ou représentés le quorum est atteint.

En préambule, Lydie ANCELOT rappelle que le règlement intérieur de l'établissement indique que le quorum vérifié en début de séance vaut pour la durée du conseil. Elle précise que la présente CFVU donne lieu à un enregistrement.

1- Informations générales ;

Plusieurs informations générales sont mentionnées :

Lydie ANCELOT fait un retour sur les groupes de travail 1^{er} et 2nd degré qui ont eu lieu le 7 mai. L'objectif de ces groupes de travail, à ce stade, est de préparer la rentrée 2025 sur la base du cadre actuel voté en CFVU et sur les enseignements transversaux, les enseignements disciplinaires et ceux relatifs au stage.

Un point sur les candidatures Parcoursup est également réalisé, sur la base des vœux confirmés au 08 avril 2025, composante par composante. Un point sur les candidatures Mon Master ainsi que le calendrier sont également présentés.

Mathis JOUANNEAU demande si les licences accès santé sont intégrées dans les capacités d'accueil limitées de parcoursup.

Lydie ANCELOT indique que ce sont des places en plus puisque qu'elles sont considérées comme des vœux supplémentaires.

Lydie ANCELOT indique que des points Parcoursup seront fait au fur et à mesure de l'avancement de la campagne.

2- Pour délibération de la CFVU : Approbation du compte rendu de la CFVU du 03 avril 2025 ;

Lydie ANCELOT remercie Sylvie ALAYRANGUES pour sa relecture attentive du compte-rendu. Les modifications proposées concernent uniquement des éléments de forme et seront prises en compte. Le vote se fera donc sous réserve de l'intégration de ces corrections.

Délibération n° CFVU 20250522 01 - Approbation du compte-rendu de la CFVU du 03 avril 2025 ;

Le compte-rendu est approuvé.

Décompte des voix : 34

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

3- Quart d'heure étudiants ;

Mathias CHAILLOT revient sur la plateforme des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS) : il demande si un bilan sur son fonctionnement a été réalisé, si des enquêtes ont été menées pour évaluer l'efficacité du dispositif, et s'il existe des axes d'amélioration.

Lydie ANCELOT rejoint Mathias Chaillot sur l'intérêt de la plateforme. Elle indique que des échanges ont eu lieu et que la plateforme est accessible à l'ensemble de la communauté universitaire et fait l'objet d'évolutions régulières. Elle prend en note également cette nécessité de bilan régulier à réaliser. Elle s'interroge toutefois sur la définition précise de l'« efficacité » mentionnée dans la question.

Mathias CHAILLOT précise que le terme « efficacité » n'est peut-être pas le plus approprié ; il s'agit plutôt du ressenti des étudiants vis-à-vis du dispositif. Il demande l'identité de la personne responsable de la plateforme afin de pouvoir la contacter.

Lydie ANCELOT indique qu'il est possible de contacter Mme Laurence LETURMY et Mme Marion ALBOUY, qui ont piloté le groupe de travail sur la santé menstruelle. Elle complète en précisant qu'un bilan de la plateforme a été présenté au Conseil d'Administration.

Lysa DA SILVA fait part d'une situation inquiétante observée depuis plusieurs semaines sur le campus : des cas d'exhibitionnisme ont été constatés à La Ruche, un signalement a été transmis à la Présidente. Elle mentionne également des remontées d'étudiantes concernant des agressions sexuelles dans ce même lieu, impliquant des personnes extérieures à l'université prenant des photos à caractère sexuel à l'insu des étudiantes. Elle insiste sur l'importance de préserver ces espaces comme lieux d'étude et souligne des difficultés d'accompagnement du personnel universitaire auprès des victimes. Elle évoque enfin une évolution à venir de la plateforme VSS, avec l'intégration d'un chat pour mieux suivre les personnes ayant effectué un signalement, et demande si un calendrier précis existe pour la mise en place de ce dispositif.

Lydia ANCELOT indique ne pas avoir de visibilité sur la temporalité de l'intégration du chat et s'engage à se rapprocher de Mme ALBOUY pour obtenir plus d'informations. Elle remercie pour l'alerte et souligne la gravité de la situation.

Aurélien PICHON précise que cela fait maintenant plus d'un mois qu'une personne harcèle et a des comportements inadaptés sur le campus. La police et la présidence en sont informées. Il encourage chacun à appeler le service de sécurité de l'établissement si cet individu est aperçu.

Stéphanie VOLTEAU demande quel est le numéro de sécurité de l'établissement.



Aurélien PICHON indique que ce numéro figure sur tous les bâtiments de l'université et invite les élus à l'enregistrer dans leur téléphone.

Mathis JOUANNEAU précise qu'un travail est actuellement mené pour la création éventuelle de groupes de travail pour améliorer la prévention.

Lydie ANCELOT indique que c'est un sujet sur lequel il doit y avoir un travail collectif, elle fera remonter cette problématique auprès de Marion ALBOUY.

Mathis JOUANNEAU mentionne qu'un travail a été mené par des étudiants de l'UNEF pour élaborer une fiche projet visant à la mise en place d'installations écologiques. Il précise cependant que, malgré plusieurs relances, ils n'ont pas été recontactés pour participer à la constitution d'un groupe de travail. En tant qu'élus, ils souhaiteraient être davantage impliqués.

Aurélien PICHON précise que les messages ont bien été reçus et que des réponses ont été apportées. Il souligne toutefois qu'un décalage peut exister en raison de la temporalité des demandes, de leur nature et de leur faisabilité, ainsi que des problématiques de financement. Il insiste sur la nécessité de coordonner les actions avec les UFR concernées, et rappelle que les étudiants ne sont pas oubliés : l'objectif est d'associer l'ensemble de la communauté universitaire à ces démarches.

Mathis JOUANNEAU précise que le principal enjeu n'est pas tant le temps de réponse aux demandes, mais plutôt la façon de travailler. Il exprime le ressenti que la gestion actuelle tend à mettre les étudiants en difficulté.

Aurélien PICHON indique que des groupes de travail vont être montés maintenant pour la continuité des projets de développement durable. Il précise également qu'un des projets est de faire une assemblée participative pour travailler collectivement sur ces différentes questions.

Mathias CHAILLOT mentionne un manque de sièges pour l'UNEF dans les différentes commissions de l'université.

Lydie ANCELOT apporte deux éléments de réponse. Elle rappelle que les commissions sont réglementées par le code de l'éducation. Elle insiste sur l'importance de la communication concernant les décisions prises dans ces instances. Sur ce point, elle souligne qu'un lieu rassemblant des étudiants au-delà des seuls élus des commissions serait utile pour l'ensemble des projets concernant les étudiants. Un travail conjoint sera mené avec le VP étudiant sur ce point.

Mathias CHAILLOT trouve normal qu'il y ait une priorité aux élus étudiants. Il souhaiterait que les élus soient plus investis dans les groupes de travail.

Mathis JOUANNEAU intervient sur la question de la transparence. Il estime qu'il serait opportun que les étudiants puissent par exemple obtenir une répartition précise de la CVEC ainsi que des informations détaillées sur l'attribution des subventions. Il propose d'aller plus loin dans la transparence afin de mieux impliquer les étudiants dans la dimension politique de l'université.

Lydie ANCELOT précise qu'en ce qui concerne le bilan de la CVEC, l'information existe : les bilans sont votés en CFVU et au Conseil d'Administration, puis publiés dans le recueil des actes administratifs. Elle souligne la nécessité de structurer la diffusion de ces informations. À partir de l'année prochaine, le bilan CVEC sera plus détaillé auprès des instances.

Mathis JOUANNEAU ajoute qu'il serait intéressant de valoriser ce type d'informations sur les réseaux de l'université, par exemple en proposant une schématisation claire de la répartition de la CVEC afin de la rendre plus accessible et compréhensible pour tous les étudiants.

4- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : Principes généraux d'attribution de la prime de responsabilité pédagogique pour 2024-2025 :**

Lydie ANCELOT mentionne le périmètre de ce vote et son contexte. Sont ainsi mentionnés les éléments suivants :

Prime destinée aux PUPH et MCUPH

Sont concernés : les personnels enseignants et hospitaliers titulaires, pour des responsabilités pédagogiques elles-mêmes spécifiques, de la coordination pédagogique, de l'accompagnement de stage.

Cette liste a été étendue depuis l'année dernière pour prendre en compte la responsabilité du DEUST Préparateur Technicien en Pharmacie, les ECOS (Examens Cliniques Objectifs Structurés) et la promotion de dons de moëlle osseuse et service sanitaire depuis l'année dernière.

Il n'y a pas de nouveauté dans la liste par rapport à l'année dernière et les taux n'ont pas changé. Ces éléments sont fournis par la DRH pour être soumis à l'avis de la CFVU puis délibération au CA.

La liste des personnes pouvant en bénéficier sera votée en CFVU restreinte lors de la prochaine CFVU.

Denis SARROUILHE précise que cette prime ne s'applique pas seulement aux PUPH, mais à tout le personnel hospitalo-universitaire, incluant ainsi les MCUPH.

Délibération n° CFVU 20250522 02 - Principes généraux d'attribution de la prime de responsabilité pédagogique pour 2024-2025 :

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 34

Suffrages exprimés : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

5- **Pour délibération de la CFVU : Projet formation ENSI Poitiers : lettres d'intention dans le cadre de l'accréditation des ses formations pour 2027 ;**

Richard GIOT, directeur de l'ENSI Poitiers, Patrick Girard, porteur de la mention ingénierie de la santé de l'UFR SFA présentent la proposition de modification de l'offre de formation de l'Ensi Poitiers. Ce vote intervient maintenant car le processus d'accréditation de la CTI pour l'ouverture des formations en 2027 doit, dès à présent, faire l'objet de lettres d'intention à déposer au Ministère.

Richard GIOT, directeur de l'Ensi Poitiers fait part de cette évolution. Il rappelle l'offre de formation actuelle : deux diplômes d'ingénieur et 8 parcours

- **Energétique et Environnement (4 parcours) :**
 - ⇒ Eclairage – Acoustique – Thermique
 - ⇒ Energétique Industrielle
 - ⇒ Hydrogène
 - ⇒ Maîtrise de l'Energie Electrique
- **Génie de l'Eau et Génie Civil (3 parcours) :**
 - ⇒ Géotechnique et Matériaux de Construction
 - ⇒ Géotechnique et Travaux Souterrains
 - ⇒ Traitements de l'Eau et des Nuisances
- Parcours transversal : **Création et Reprise d'Entreprise (CREE)**



Il mentionne également ce qui est soumis au vote de la CFVU, soit les transformations suivantes :

* Fusion des deux diplômes actuels Energétique & Environnement et Génie de l'Eau & Génie Civil

⇒ **Création du diplôme Génie de l'Environnement**

Introduction d'un nouveau parcours dans le diplôme Génie de l'environnement avec recrutement en FISEA (Formation Initiale sous Statut Etudiant puis Alternant)

⇒ **Création du parcours Ville Durable**

Transformation du parcours Génie Bio-Informatique de la licence 3 Science de la Vie et des parcours Génie Cellulaire (Gcell) et Génie Physiologique (Gphy) du Master Ingénierie De La Santé en diplôme d'ingénieur

⇒ **Création du diplôme d'ingénieur Génie Biologique et Informatique**

Richard GIOT présente également les motivations qui ont donné lieu à ces évolutions :

1) Pour la fusion des diplômes EE et GEGC :

Issue d'échanges avec les partenaires de l'ENSI Poitiers : conseil d'école, commission de perfectionnement, interventions dans les formations, forums des entreprises et de l'alternance.

Nécessité d'une approche systémique et holistique des enjeux des transitions écologique et énergétique.

Formation toujours centrée sur les parcours (majeures) mais profils d'ingénieurs plus variés et plus transverses par le choix de cours électifs (mineures).

Apport de compétences scientifiques complémentaires dans les domaines de l'environnement, de la gestion des ressources et de l'énergie, de l'aménagement du territoire et de la construction des infrastructures.

Les ingénieurs de l'ENSI Poitiers acquerront ainsi une vision plus globale des enjeux et défis scientifiques des projets qu'ils gèreront dans leur carrière.

2) Pour la création du Parcours Ville Durable

Accroître l'attractivité du diplôme Génie de l'Environnement : recrutement (notamment) d'étudiants de BUT en alternance sur 2 ans, réponse à la forte concurrence des écoles d'ingénieurs privées.

Adopter une approche systémique des transitions écologique et énergétique et renforcer le positionnement de l'ENSI Poitiers comme école de l'ingénierie pour la protection de l'environnement. Pour atteindre la durabilité environnementale, les villes doivent enclencher une transformation systémique. Cette approche systémique de la ville durable se superpose par ailleurs à la logique de ville intelligente, avec un impact significatif sur les compétences data.

3) Création du diplôme Génie Biologique et Informatique

Transformation des formations en Ingénierie De La Santé portées par la faculté des Sciences Fondamentales et Appliquées en diplôme d'ingénieur de l'ENSI Poitiers.

Capitaliser sur l'historique du Master IDLS pour construire un diplôme d'ingénieur original et reconnu dans son secteur professionnel.

Plusieurs soutiens actuels et à venir sont également mentionnés : Partenariat national extrêmement ancien et riche avec le monde économique,

⇒ Industrie pharmaceutique (16 partenaires majeurs dont SANOFI, Pierre Fabre, Servier, Glaxo, Pfizer, ...);

⇒ Sous-traitants (45 partenaires majeurs dont Aixial, Amexio, Bassetti, Biotrial, DissEngine, Ennov, Infogène, PerkinELmer/REVVITY, Rockwell Automation, SIEMENS, SPC-Consultants, StarLIMS, ...).

Ces mêmes entreprises ont confirmé leur soutien à la transformation des parcours GPhy et GCell d'IDLS en diplôme d'ingénieur GBI au sein de l'ENSI Poitiers.

Lettres d'intention en cours de récolte : Nestlé et SoftNLabs.

Lettre de soutiens des laboratoires de biologie : 4CS, COMET, EPI, PRÉTI, XLI%, LIAS.

Denis SARROUILHE demande des précisions concernant la mention « essai clinique ». Il rappelle que le parcours essai clinique fait actuellement partie du master IDLS, mais il est prévu qu'il migre vers le nouveau master Sciences du médicament et autres produits de santé. Il s'interroge donc sur le statut de ce parcours : s'agit-il d'un nouveau parcours « essai clinique » prévu dans le projet ?

Lydie ANCELOT précise que ce qui a été travaillé et validé lors de la dernière mandature n'est pas modifié.

Patrice GIRARD souligne qu'il n'y a pas de concurrence, car le parcours porte sur le monitoring et la gestion globale des essais cliniques.

Lysa DA SILVA s'interroge sur le coût de la formation et sur la différence entre le coût à l'université et celui dans une école d'ingénieurs privée.

Richard GIOT indique que le coût pour un étudiant à l'université correspond à l'inscription classique, majorée de la CVEC. Pour un élève ingénieur, le coût de la formation est d'environ 12 000 € sur trois ans. En école privée, les étudiants sont souvent incités à penser qu'ils bénéficieront d'une alternance, mais, à la rentrée, il arrive qu'ils n'en aient pas.

Lysa DA SILVA en conclut qu'il n'y a donc pas de coût supplémentaire, mais que l'école prend une part sur l'apprentissage.

Richard GIOT confirme et précise que l'école bénéficie effectivement d'une part sur l'accompagnement de l'apprentissage. Il existe des aides qui garantissent systématiquement aux écoles privées comme publiques de toucher une part sur l'apprentissage.

Lysa DA SILVA demande si les étudiants ont été consultés lors de la construction de cette offre de formation, et de quelle manière ils ont été intégrés dans le processus.

Richard GIOT précise que les étudiants sont régulièrement informés de l'évolution de l'offre de formation. Cette information et ces discussions ont lieu dans plusieurs cadres :

- Lors des amphithéâtres
- Lors des conseils des élèves
- Lors des commissions pédagogiques
- Lors des commissions du conseil de l'école (où six étudiants ont un droit de vote)

Sur la partie génie biologique et informatique, l'introduction de nouveaux éléments n'a pas suscité d'inquiétude, car cela permet d'accueillir davantage d'étudiants. En revanche, des questions se sont posées sur le diplôme de génie de l'environnement, certains étudiants s'interrogent sur le risque de perdre leur identité. Le temps a été pris pour expliquer aux étudiants la démarche et répondre à leurs interrogations.

Lysa DA SILVA demande quelles mesures sont prévues en termes de moyens humains, afin de faire face à l'augmentation du nombre de parcours tout en maintenant la qualité des conditions d'enseignement. Elle s'interroge sur la possibilité de nouveaux recrutements.

Richard GIOT précise qu'une partie des enseignants-chercheurs actuellement à SFA seront transférés vers l'ENSI POITIERS. Concernant le personnel BIATSS, il indique qu'un travail est en cours pour évaluer les coûts de formation ainsi que les équivalents temps plein nécessaires.

Mathis JOUANNEAU demande si le fait de passer d'un encadrement maximal de 20 étudiants par enseignant-chercheur (valeur autorisée par la CTI) à 15 étudiants signifie que la formation va perdre en effectif.

Richard GIOT précise qu'actuellement, le taux d'encadrement est d'environ 12 étudiants par enseignant-chercheur. La CTI autorise un maximum de 20 étudiants par enseignant-chercheur. L'intégration de la formation GBI dans l'ENSI Poitiers entraîne un passage à un taux d'encadrement de 15 étudiants par enseignant-chercheur.

Mathis JOUANNEAU s'interroge sur la récupération des fonds propres issus de la formation continue, il demande si cela signifie que les frais vont considérablement augmenter pour les personnes en formation continue.

Richard GIOT explique que la formation continue est payante, souvent financée par des entreprises partenaires souhaitant des formations sur certains sujets.

L'évolution du format des cours et l'intégration de modules spécifiques permettront de dédier des périodes de bloc de formation, ainsi que d'intégrer des professionnels directement dans les cohortes.



Il n'y a pas de surcoût pour la formation, mais cela génère des ressources via les inscriptions des personnes en formation continue. Les entreprises financent alors la formation de leurs salariés.

Patrice GIRARD ajoute que la partie IDLS qui va s'ouvrir en Fisea est actuellement en apprentissage en dernière année. Environ 95 % des étudiants, sont actuellement en apprentissage. Il précise que cette évolution va même permettre de générer des moyens supplémentaires, puisque la formation passera sur deux années d'apprentissage au lieu d'une seule.

Béatrice BLOCH s'interroge sur la structure réelle de l'école, c'est-à-dire quelle est l'implication des partenaires externes, notamment sur le plan financier. Elle souligne que la dépendance à la CTI entraîne des exigences supplémentaires. Elle demande également s'il n'y a pas un risque d'augmentation de la sélectivité, et si l'ouverture de la formation aux CPGE ne serait pas défavorable pour certains étudiants. Elle s'inquiète d'une éventuelle perte pour les enseignants de SFA, et se demande si le transfert des enseignants de SFA vers l'ENSI POITIERS ne va pas leur prendre davantage de temps, au détriment de leur recherche.

Richard GIOT rappelle que les entreprises jouent un rôle central dans la vie d'une école d'ingénieurs : environ 150 représentants extérieurs participent activement à la formation.

Il explique qu'une commission environnementale, éthique et sociétale a été mise en place pour évaluer les partenariats. Les entreprises partenaires sont présentes depuis près de 40 ans, c'est-à-dire depuis la création de l'école, et connaissent parfaitement ses valeurs et objectifs.

Béatrice BLOCH demande si l'implication des entreprises, lorsqu'elles interviennent en tant qu'intervenants, s'accompagne également d'une implication financière.

Richard GIOT précise qu'effectivement, les entreprises partenaires interviennent non seulement dans la commission de perfectionnement et dans le conseil de l'école, mais contribuent aussi financièrement. Elles alimentent notamment le budget de l'école via la taxe d'apprentissage, ce qui constitue une source de financement importante.

Béatrice BLOCH exprime sa préoccupation concernant l'autonomie des chercheurs, elle incite sur le fait qu'il faut qu'ils puissent choisir eux même leur sujet de recherche et qu'il n'y ait pas de pression externe.

Lydie ANCELOT souligne que la CTI est un organisme essentiel puisqu'il accrédite les formations. Elle précise que la construction de la formation suit un schéma comparable à celui de toute autre formation d'ingénieurs.

Richard GIOT ajoute que la CTI est un organisme d'État chargé de garantir que les formations répondent effectivement aux critères du diplôme d'ingénieur. Elle joue donc pleinement son rôle de contrôle et de certification.

Béatrice BLOCH fait remarquer que la CTI impose déjà l'approche par compétences, elle s'interroge sur les autres exigences qu'elle pourrait avoir.

Lydie ANCELOT précise que l'approche par compétences fait partie des éléments de preuve requis par l'HCERES, et ce depuis plusieurs cycles d'accréditation. Elle rappelle que cela fait partie des attentes des organismes de tutelle.

Béatrice BLOCH s'interroge sur une éventuelle obligation, pour les enseignants de SFA, de prendre des heures complémentaires ou de participer à une mutualisation de cours.

Patrice GERARD répond qu'il existe déjà des mutualisations de certains enseignements entre SFA et l'école. L'objectif est de maintenir le même volume de mutualisation, ni plus ni moins, afin de préserver un équilibre économique. Il n'est donc pas prévu d'augmenter le nombre d'heures pour les enseignants. Concernant la sélection des étudiants, il y avait auparavant de nombreux candidats provenant d'IUT ou d'autres établissements extérieurs. On peut espérer davantage de candidatures, mais cela n'empêchera pas de recevoir aussi des dossiers d'étudiants de l'Université de Poitiers.

Béatrice BLOCH demande si une priorité sera accordée aux étudiants issus de L3.

Patrice GIRARD confirme que ce sera effectivement le cas.

Béatrice BLOCH s'inquiète d'une possible concurrence avec les étudiants issus de classes préparatoires.

Patrice GIRARD précise qu'il existe de nombreuses offres dans les écoles d'ingénieurs et qu'il est peu probable que les étudiants issus de classes préparatoires remplacent les trois quarts des effectifs actuels.

Sylvie ALAYRANGUES souligne que le département informatique de SFA est fortement impliqué dans le parcours IDLS, représentant aujourd'hui environ 20 % de la charge horaire annuelle. Plusieurs collègues se portent volontaires pour intégrer l'ENSI POITIERS. Elle précise que le fait que certains collègues migrent officiellement vers d'autres structures incite à réfléchir à une réorganisation à l'échelle de l'université, et non uniquement au niveau des composantes. L'objectif reste de poursuivre le travail collaboratif.

Stéphanie VOLTEAU demande si la capacité d'accueil de 100 correspond à l'entrée de L3 en SFA .

Patrice GIRARD précise que cette capacité correspond à celle du master. La capacité d'accueil en master IDLS est de 120 étudiants : 20 pour la filière ECMPS, qui n'intègre pas cette voie et reste dans le secteur santé, 20 pour la filière GSL et 80 pour la filière GFI. Cette année, 110 étudiants ont été accueillis sur les 120 prévus par la CAL.

Richard GIOT insiste sur l'importance de maintenir le recrutement d'étudiants issus de licences, affirmant qu'il n'est pas question de supprimer cette voie d'accès. Il rappelle que l'ENSI Poitiers accueille environ 50 % de boursiers, soulignant ainsi son engagement en faveur de l'égalité des chances et de la diversité sociale, contrairement à l'image des grandes écoles parisiennes élitistes. Il précise également que l'école joue un rôle d'ascenseur social et veille à encourager les étudiants de licence à candidater, afin qu'ils ne s'auto-censurent pas.

Délibération n° CFVU 20250522 03 - Projet formation ENSI Poitiers : lettres d'intention dans le cadre de m'accréditation des ses formations pour 2027;

La mesure est adoptée.

Décompte des voix : 34

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 7

6- Pour délibération de la CFVU : Intégration du module « Transition Ecologique pour un développement Soutenable (TEDS) » de l'université de Poitiers dans les diplômes de 1^{er} cycle à partir de 2025-2026 ;

Lydie ANCELOT et Aurélien PICHON rappellent que l'intégration de ce module est partie intégrante de l'intégration de la transition écologique pour un développement soutenable dans la formation des apprenants et des personnels du schéma directeur DDRS de l'université de Poitiers. Il rentre dans la stratégie de l'établissement.

Lydie ANCELOT mentionne également l'objectif principal de ce module : former les citoyens et acteurs de demain en intégrant différentes thématiques au sein des cursus universitaires, tout en transformant les pratiques pédagogiques et institutionnelles, celui-ci faisant écho à deux textes de référence au niveau national : note de juin 2023 relative au cadrage et préconisations du MESR ; note de septembre 2024 relative aux préconisations du MESR.

Les préconisations ministérielles s'organisent autour de quatre étapes :

- **Formation des étudiants de premier cycle** : mise en place d'un socle commun obligatoire avec pour échéance la rentrée 2025
- **Acculturation et formation des enseignants et enseignants-chercheurs** : développement de compétences pédagogiques et disciplinaires spécifiques.
- **Intégration dans les maquettes pédagogiques** : adaptation des programmes et transversalité des approches.
- **Spécialisation et métiers verts** : formation aux compétences avancées pour répondre aux besoins émergents du marché du travail.

La première étape fait l'objet de ce point à l'ordre du jour de la CFVU. **Il s'agit d'instaurer un socle commun de connaissances et de compétences, accessible à tous les étudiants de premier cycle**, sur les thèmes suivants :

- **Changement climatique** : impacts globaux et solutions d'atténuation.
- **Biodiversité** : gestion et préservation des écosystèmes.
- **Ressources** : gestion durable et économie circulaire.
- **Équité sociale et transition juste** : inclusion sociale dans les transformations écologiques.
- **Le concept de limites planétaires** (incluant l'énergie)

Cette première étape est basée sur :

- Un volume horaire minimum de 30 heures, articulé autour de ces cinq thématiques, 100% sur plateforme
- Une reconnaissance obligatoire dans le diplôme via la diplomation
- Un référentiel de compétences commun (modèle européen Green Comp) pour structurer les contenus et compétences attendues

Chaque étudiant.e inscrit.e en dernière année d'une formation de 1^{er} cycle, pour laquelle l'université de Poitiers est accréditée, doit réaliser le module TEDS de l'université de Poitiers via la plateforme pédagogique de l'université de Poitiers. Le passage de la totalité de ce module conditionne la délivrance du diplôme (indépendamment du pourcentage de réussite à ce module).

L'acquisition de l'open badge

Les étudiant.e.s ayant réalisé la totalité du module cité à l'article 1 et ayant obtenu au moins 80% de réussite au module TEDS, peuvent, à leur demande, acquérir un « open badge TEDS » délivré par l'université de Poitiers, certifiant de leur maîtrise des fondamentaux de la transition écologique pour un développement soutenable.

Mathis JOUANNEAU demande si les 30 heures mentionnées concernent l'ensemble des trois années de licence.

Lydie ANCELOT Lydie ANCELOT confirme que le premier cycle correspond bien aux trois années de licence, mais précise que seule la dernière année du 1^{er} cycle est concernée par le passage de ce module. L'étudiant pourra donc valider ce module entre le 1^{er} septembre et le 10 mai de la dernière année du cycle. Suite à la réunion de scolarité, le 10 mai a été choisi comme date limite afin de tenir compte des jurys qui auront besoin de cette information. La décision de valider ce module lors de la dernière année et non sur l'ensemble des 3 années est motivée par le fait qu'il n'est pas possible d'aller rechercher cette information sur une période plus longue. De plus, se concentrer sur la dernière année garantit la sujétion de la délivrance du diplôme au passage du module et permet d'avoir une vue d'ensemble de tous les étudiants.

Mathias CHAILLOT exprime ses réserves concernant l'obligation de valider ce module pour l'obtention du diplôme. Il reconnaît que sensibiliser les étudiants via un module dédié est pertinent, mais souligne qu'en faire une exigence pourrait s'avérer contre-productif et être perçu comme une contrainte supplémentaire, d'autant plus que des modules similaires, comme Pix, mobilisent déjà une part importante du temps des étudiants. Selon lui, proposer ce module en option permettrait aux étudiants de s'y engager selon leurs intérêts et leur disponibilité, favorisant ainsi une meilleure appropriation des contenus. Il estime également que d'autres approches, fondées sur des projets concrets et l'implication active des étudiants, devraient être envisagées.

Lydie ANCELOT rappelle que le caractère obligatoire du module résulte d'une demande ministérielle, mais que sa mise en œuvre concrète est laissée à la discrétion des établissements. Deux options sont

possibles : celle actuellement présentée ou l'intégration du module sous forme de crédits dans les maquettes pédagogiques, avec des évaluations associées. Des discussions ont eu lieu en 2024 pour déterminer s'il fallait inclure ce module dans les compétences transversales et disciplinaires existantes, mais il n'a pas semblé opportun de l'intégrer directement dans les maquettes à ce stade, la réflexion globale n'étant pas suffisamment avancée pour garantir une intégration efficace. Elle souligne que cette réflexion devra se poursuivre dans le cadre de la nouvelle offre de formation, afin de redéfinir le socle commun des compétences transversales, en s'appuyant notamment sur les dispositifs déjà existants. Ce sont ces réflexions d'ensemble qui devront être menées à l'avenir.

Mathias CHAILLOT souligne que, même si le module n'est pas intégré dans la maquette pédagogique, il reste obligatoire et constitue donc une surcharge pour les étudiants, ce qui pose problème. Selon lui, cela revient finalement au même.

Lydie ANCELOT répond que la démarche pédagogique n'est pas la même, précisant qu'il s'agit d'une obligation ministérielle inscrite également dans le schéma DDRSE de l'établissement. Elle ajoute que la volonté est de permettre aux étudiants de disposer du temps nécessaire pour réaliser ce module.

Aurélien PICHON exprime l'espoir que tous les étudiants seront motivés à suivre ce module, ainsi que d'autres formations. Parmi les autres formations possibles, il mentionne un accord avec le CNED concernant le B.A-BA du climat, soulignant que l'objectif est d'engager l'ensemble de la communauté dans cette démarche de sensibilisation.

Stéphanie VOLTEAU interroge sur les évolutions suggérées par les 200 étudiants ayant testé le module.

Lydie ANCELOT précise que le test est encore en cours et s'achèvera à la fin du mois de mai. Une synthèse sera réalisée à ce moment-là. Elle indique que certaines remarques concernent l'ergonomie, mais qu'un bilan complet pourra être dressé une fois toutes les informations recueillies.

Stéphanie VOLTEAU demande comment sont rémunérés les enseignants pour les cours dispensés sur la plateforme.

Lydie ANCELOT répond qu'aucun enseignant n'est rémunéré spécifiquement pour ces 30 heures. Les enseignants impliqués dans le groupe de travail l'ont fait sans compensation financière, le porteur du projet a bénéficié d'un congé pour projet pédagogique.

Isabelle LUCET s'interroge sur le caractère temporaire du dispositif avant une éventuelle intégration dans les maquettes pédagogiques, et demande s'il est prévu d'évaluer ce dispositif avant cette intégration.

Lydie ANCELOT précise que la question de savoir si le module sera intégré ou maintenu en l'état en dernière année du premier cycle dépendra d'une évaluation préalable. Cette évaluation est nécessaire pour déterminer si la sensibilisation doit rester à ce niveau ou évoluer. Elle rappelle que l'objectif final, comme le spécifie le schéma directeur DDRSE, est l'intégration de la TEDS aussi dans le disciplinaire.

Clarisse VANDEBROUCK concernant l'obligation du module, précise que d'autres modules de sensibilisation existent, mais que ceux-ci ne sont pas obligatoires. Elle s'interroge sur l'appropriation de cette sensibilisation par les étudiants, soulignant que le but est de susciter une action concrète.

Mathias CHAILLOT souligne que le caractère obligatoire du module ne garantit pas l'implication des étudiants. Il estime que la question relève davantage de la communication et suggère de mettre en avant ces initiatives, par exemple via le compte Instagram de l'établissement, afin de mieux valoriser ces alternatives tant qu'elles restent non obligatoires.

Lydie ANCELOT ajoute que l'engagement écologique va bien au-delà du module de 30 heures proposé par l'université.

Béatrice BLOCH tout en comprenant le processus mis en place, exprime certaines préoccupations. Elle note que cela ajoute des heures supplémentaires et se demande si cet ensemble est inclus dans les 1500 heures de licence.

Lydie ANCELOT précise que cela fait partie du temps étudiant et n'est donc pas inclus dans les 1500 heures de licence.

Béatrice BLOCH suggère qu'à terme, il serait souhaitable d'intégrer ce module aux enseignements afin de le rendre moins artificiel et d'en faire un enseignement vivant.

Lydie ANCELOT confirme que la trajectoire a toujours été la même : pour la rentrée 2025, il est proposé de mettre en place ce module, mais il devra faire l'objet d'échanges dans le cadre de la nouvelle offre de formation.

Béatrice BLOCH fait remarquer que le caractère temporaire du module n'apparaît pas clairement.

Lydie ANCELOT explique que c'est normal, car il n'est pas possible de décider dès à présent que ce module sera supprimé en 2026. Cette réflexion ne pourra être menée qu'à échéance de la prochaine offre de formation.

Béatrice BLOCH vote contre, estimant que ce caractère obligatoire semble artificiellement ajouté.

Lydie ANCELOT s'engage à suivre la trajectoire initiale, précisant qu'un travail plus global sur l'intégration de la TEDS dans les formations sera menées.

Béatrice BLOCH souligne le risque d'obsolescence rapide du module et indique comprendre la nécessité d'apporter davantage de technicité dans la formation.

Lysa DA SILVA partage l'importance d'intégrer des notions de technicité dans le parcours universitaire et se réjouit que ces apprentissages soient proposés aux étudiants. Elle s'interroge sur la formation du personnel administratif, même si le module est numérique. Elle demande également si une sensibilisation à l'éco-anxiété sera prévue pour le personnel universitaire, afin que les étudiants puissent se tourner vers les différents services de l'université pour obtenir un accompagnement adapté.

Aurélien PICHON indique qu'il ne sera probablement pas possible de former l'ensemble du personnel universitaire, d'autant plus que peu de psychologues sont actuellement formés à l'éco-anxiété. Il précise toutefois que le module TEDS sera accessible à toute la communauté universitaire. Selon lui, il n'est possible de transformer l'université que si l'ensemble des usagers et du personnel évolue ensemble, et il encourage donc la participation à ces formations.

Lysa DA SILVA demande si le caractère obligatoire du module sera appliqué aux nouveaux personnels arrivant à l'université.

Aurélien PICHON répond que la formation des nouveaux arrivants est déjà prévue.

Lydie ANCELOT précise qu'un travail sera mené avec la DRH pour rendre ce module obligatoire pour les nouveaux arrivants ainsi que pour les maîtres de conférences. Elle ajoute que, pour ces derniers, le plan de formation annuel sera adapté en conséquence.

Antoine LE GRAND BARBIOT rappelle que l'université a pour mission de former à la fois des diplômés et des citoyens, et que les enjeux environnementaux sont essentiels à cet objectif. Il s'étonne donc que le caractère obligatoire du module soit remis en question. Selon lui, le problème actuel réside dans le fait qu'une partie de la population ne s'intéresse pas à ces sujets, ce qui renforce la responsabilité de l'université d'apporter cette sensibilisation. Il insiste sur l'importance de sensibiliser l'ensemble de la communauté aujourd'hui.

Mathias CHAILLOT reconnaît l'importance de la sensibilisation aux enjeux environnementaux, mais il estime que le caractère obligatoire du module pourrait nuire à son efficacité et qu'il serait préférable d'intégrer les étudiants de manière différente, par exemple en les impliquant dans des actions concrètes. Il considère que ce n'est pas à l'université de gérer tous ces aspects.

Mathis JOUANNEAU estime que les étudiants comprendraient mieux les enjeux climatiques s'ils étaient confrontés à des exemples concrets, comme la diminution du nombre d'oiseaux, plutôt que de se limiter à une simple sensibilisation, qui n'est pas toujours convaincante.

Lydie ANCELOT répond que ces discussions sont essentielles et rappelle que l'établissement s'est déjà positionné sur ces sujets.

Antoine LE GRAND BARBIOT convient que l'université doit jouer un rôle et s'occuper de son propre impact environnemental, mais qu'il est également essentiel de former les étudiants à le faire. Il estime que si l'on parvient à sensibiliser un nombre important de personnes, les progrès seront plus rapides si l'on avance sur les deux fronts.

Béatrice BLOCH demande pourquoi le terme « open badge » est utilisé.

Lydie ANCELOT explique qu'il s'agit d'un badge numérique, et que ce terme est traditionnellement employé.

Délibération n° CFVU 20250522_04 : Intégration du module « Transition Ecologique pour un développement Durable (TEDS) » de l'université de Poitiers dans les diplômes de 1er cycle à partir de 2025-2026 ; ;

La mesure est approuvée.

Décompte des voix : 34

Suffrages exprimés : 33

Pour : 29

Contre : 4

Abstention : 1

Prochaine CFVU, **le jeudi 19 juin 2025 à 14h00 (horaire à confirmer)**

La séance se termine à 16h30

La Présidente de la CFVU,

Lydie ANCELOT

